

nous le rembourserez avec le même profit à proportion qui se trouvera sur les marchandises de la cargaison.

12

Nous ordonnons que tous marchez, contracts, consultations et accords pour les affaires et le compte de la Compagnie soient faits en présence de tous les Supercargues, et qu'on écrive dans un livre toutes les résolutions prises qui seront signées de tous ; et si quelqu'un est d'un sentiment différent en quelque affaire qu'on pourroit entreprendre, qu'il le mette en écrit au dit livre avec ses raisons qu'il signera en présence de tous.

13

Et afin que toute chose aille régulièrement, nous ordonnons que toutes les ordres pour envoyer de marchandises ou autres choses à bord, ou pour les décharger, soient signées par les Supercargues et adressées au capitaine Peter Von Utfall.

14

Nous vous donnons pouvoir par la présente de recevoir de souscriptions pour nous et en notre nom pour l'augmentation du fonds, autant à Cadix qu'aux autres ports où vous pourrez relâcher, et nous nous obligeons de délivrer des actions ou reconnaissances aux dits souscrivants, en nous remettant vos quittances, dans lesquelles vous exprimerez que vous avez reçu ces sommes pour notre compte ; et en cas que ces souscrivants le souhaiteroient, nous nous obligeons de continuer leurs sommes principales dans nos mains pour être employées aux voyages futurs préférablement à tous autres qui pourroient souscrire après eux, et que l'on fera une répartition des profits ou des pertes à la fin de chaque voyage.

15

Au cas qu'il n'y ait point assez de capital pour recharger le vaisseau pour notre compte, nous vous permettons de